



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
13 mars 2023

Séance du 17/03/2023

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Christian MICHEL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2023_005 Projet agrivoltaïque sur la commune

Suite au projet agrivoltaïque à l'initiative conjointe d'un propriétaire privé et de l'opérateur H2AIR, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de donner un avis dès à présent.

Vu la localisation géographique en visibilité du village,
Vu les inquiétudes formulées par les habitants auprès de la mairie,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- DONNE un avis défavorable à ce projet.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/03/2023
004-210401097-20230317-D_2023_005-DE

Publication / Affichage le **21 MARS 2023**